



Montreuil, le 18 octobre 2018

Madame Elisabeth BORNE
Ministre des Transports
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Copie à Guillaume PEPY

Madame la Ministre,

L'autorisation de départ des trains est un élément essentiel du système ferroviaire et de la sécurité des circulations, en l'occurrence celle des trains de voyageurs.

Les gestes métiers et les procédures ou organisations auxquels elle est associée, sont d'autant plus importants qu'ils conditionnent sa bonne réalisation et donc la sécurité.

A l'occasion de l'arrêté du 07 mai 2015 relatif aux tâches de sécurité et le dépeçage des fonctions de sécurité, l'autorisation de départ a fait l'objet d'un déclassement en TSAE (Tâches de Sécurité Autres qu'Essentielles).

Nous vous rappelons que pour la CGT, la sécurité est essentielle et qu'il ne saurait y avoir des « tâches » non essentielles dans cette chaîne dont la solidité, la robustesse se mesurent au maillon le plus fragile.

Cette TSAE ne fait l'objet que de simples préconisations reprises dans le guide O13 de l'EPSF, sans aucun caractère obligatoire pour les entreprises ferroviaires.

D'ores et déjà, passées au filtre économique des différentes entreprises ferroviaires, les formations sont réduites à quelques connaissances sans embrasser toute la tâche concernée et encore moins le système sécurité.

Il s'agit d'un grave délitement en matière de sécurité.

Pourtant, les recommandations de l'EPSF, reprises dans le référentiel RC A-B 2c n° 2, Processus « Départ des trains », la dégradent davantage.

Sans faire de raccourcis, l'édition de ce Moyen Acceptable de Conformité (MAC) par l'EPSF, le 12 juillet 2018 et applicable à partir du 15 décembre 2019, va jusqu'à supprimer la « notion d'autorisation de départ ».

Les entreprises ferroviaires y voient avant tout un intérêt économique et des perspectives de gains l'exploitation quel qu'en soit le coût en matière de sécurité.

D'ailleurs, l'empressement de plusieurs entreprises ferroviaires sur tout le territoire, à décliner ce MAC pour le Service Annuel 2019, avant même sa date d'application, ne laisse la place à aucun doute.

Pour la CGT, ce nouveau coup donné à la sécurité ferroviaire pourrait avoir des conséquences graves. C'est tout le système ferroviaire qui est menacé lorsque l'on bouleverse et méprise le fragile équilibre des interfaces et les imbrications des procédures sécurité qui en découlent.

Afin de vous exposer de manière plus détaillée et argumentée la problématique posée par les nouvelles recommandations de l'EPSF, nous vous demandons de bien vouloir recevoir nos représentants dans le cadre d'une audience dans les meilleurs délais.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent BRUN
Secrétaire Général

